

Hydro Building Systems

270 rue Léon Joulin
31037 Toulouse – FRANCE

Droit d'utilisation n° QMP-1140
Date de fin de validité : 31/12/2025



L'entreprise s'est engagée à ce que la totalité des profilés et tôles en aluminium laqués constitutifs des gammes de produits mentionnées ci-dessous soit laquée sous certification QUALIMARINE.

La certification QUALIMARINE a pour objet l'amélioration de la qualité des pièces extrudées et laminées en aluminium thermolaquées : composition de l'alliage d'aluminium, traitement de surface chimique renforcé, qualité du thermolaquage, prescriptions d'entretien. Les composants non éligibles à la certification QUALIMARINE (liste disponible sur demande) peuvent être couverts par d'autres certifications.

L'entreprise s'est engagée à respecter les Conditions Générales d'Utilisation de la marque QUALIMARINE (téléchargeables sur www.adal-aluminium.fr/qualimarine) pour les produits suivants :

Portes et fenêtres : TECHNAL / Portes – fenêtres – coulissants SOLEAL – SOLEAL NEXT – AMBIAL – LUMEAL – TIGAL – TITANE – GALENE – TOPAZE

Volets, clôtures et portails : TECHNAL / Volets NOTEAL – Portails GRAPHITE

Façades : TECHNAL / TENTAL – GEODE – SPINAL

Garde-corps : TECHNAL / Garde-corps GYPSE

Vérandas, pergolas et abris de piscine : TECHNAL / Vérandas TOURMALINE et JADE – Pergola SUNEAL

Brise-soleil : TECHNAL / Brise soleil SUNEAL

Cloisons : TECHNAL / Cloison amovible OPALE

Mobilier et aménagement urbain : TECHNAL / Mobilier et aménagement TEC

Tôles et profilés : TECHNAL profilés standards – tôles

Le 21/01/2025

Mélanie Grammaticopoulos
Déléguée Générale de l'ADAL

La certification QUALIMARINE est délivrée par l'ADAL aux Entreprises de traitement de surface et porte exclusivement sur les prestations visées dans le Référentiel QUALIMARINE. Les pièces certifiées sont intégrées à des produits, lesquels ne sont pas certifiés dans leur ensemble. Dès lors, l'entreprise disposant du présent droit d'utilisation de la marque ne peut se prévaloir d'une quelconque approbation par l'ADAL pour les prestations qui sortent de sa portée. Ce droit d'utilisation est nominatif et ne peut être transféré à un tiers.